

TO.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-223 DU 12 MAI 1997
portant abrogation des dispositions
du Décret N° 93-40 du 10 mars
1993 portant nomination de
Monsieur Mamert RANDOLPH en
qualité de Coordonnateur National
de l'Aide en faveur des Réfugiés
TOGOLAIS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

VU le Décret N° 93- 40 du 10 mars 1993 portant nomination de Monsieur
Mamert RANDOLPH en qualité de Coordonnateur National de l'Aide en
faveur des Réfugiés TOGOLAIS ;

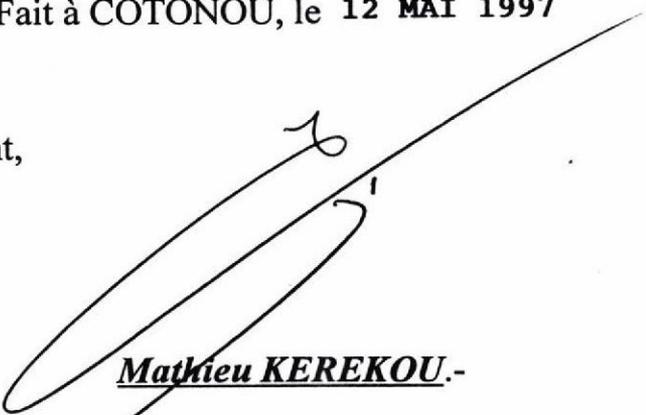
D E C R E T E :

Article 1er.- Sont et demeurent abrogées les dispositions du Décret N° 93-40 du
10 mars 1993 portant nomination de Monsieur Mamert RANDOLPH en qualité de
Coordonnateur National de l'Aide en faveur des Réfugiés TOGOLAIS.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 12 MAI 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 PM 4 MAEC 4 MISAT 4 JO 1 Intéressé 1.